

Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce: 1.000 postes d'apprentissage disponibles

Les entreprises se mobilisent

Depuis des années déjà, les entreprises doivent faire face à un manque récurrent de main-d'œuvre qualifiée. Le constat n'est pas nouveau et les entreprises ont tenté de trouver une solution à leur problème notamment en élargissant leur zone de recrutement au-delà des frontières nationales ou en se dotant d'instituts de formation sectoriels tels l'Institut de formation bancaire Luxembourg (IFBL) et l'Institut de formation sectoriel du bâtiment (IFSB). Si les entreprises de tous les secteurs de notre économie sont en quête de main-d'œuvre qualifiée, elles éprouvent également de plus en plus de difficultés à trouver des jeunes désireux d'apprendre un métier technico-manuel par la voie de l'apprentissage professionnel. Ce constat ainsi que la situation précaire sur le marché de l'emploi avaient déjà conduit en 2006 les organisations patronales à prendre un engagement à la fois moral et social et à lancer une vaste campagne de sensibilisation à l'intention des entreprises pour les inciter à déclarer des postes d'apprentissage supplémentaires. Cette campagne n'était pas restée sans réaction auprès des entreprises et s'était soldée par une augmentation sensible à la fois des postes d'apprentissage déclarés par les entreprises et des contrats d'apprentissage réellement conclus entre les entreprises et les apprentis. Cependant, les problèmes persistent. En effet, quelque 1.000 postes d'apprentissage actuellement déclarés par les entreprises des secteurs de l'artisanat, de l'industrie, du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration auprès de l'Administration de l'Emploi ne trouvent pas de candidat et restent inoccupés.

Le constat que les entreprises sont à la re-cherche d'apprentis ne doit pas cacher un autre constat, pas moins inquiétant que le premier, à savoir celui que beaucoup de jeunes sont, de leur part, à la recherche d'un poste d'apprentissage. Ce double constat ne fait que révéler un déséquilibre structurel sur le «marché» de l'apprentissage qui est dû à une double inadéquation.

- inadéquation entre les aspirations professionnelles des jeunes et les offres de postes d'apprentissage et de postes de travail offerts par les entreprises ;
- inadéquation entre les profils de qualification offerts par les jeunes et les profils de qualification demandés par les entreprises.

Cette double inadéquation et le déséquilibre sur le «marché» des postes d'apprentissage qui en découle ont des conséquences à la fois sur le plan économique et sur le plan humain. Ils ne pourront trouver de remède que moyennant une révision en profondeur du système de l'orientation scolaire et professionnelle dont le préalable est cependant un changement radical de mentalité au niveau de la société en général. Dans ce contexte, les propositions de la part des organisations patronales ne manquent pas et notamment

- l'implémentation de la notion de «lifelong guidance» en tant que corollaire de la notion de «lifelong learning» ;
- l'élaboration d'un concept global et cohérent en matière d'orientation scolaire et professionnelle ;
- la mise en place d'une «Instance nationale d'Orientation et de Conseil en Formation» et le recrutement de professionnels de l'orientation avec comme objectif une information, un conseil et une orientation «clé en main» ;
- la création des fonctions d'acquéreur de postes d'apprentissage («Lehrstellen-Acquisitor») et de courtier entre offre et demande de postes d'apprentissage («Lehrstel-len-Broker»).

A l'aube de la mise en vigueur du statut unique qui a mobilisé toutes les organisations et ressources politiques, économiques et sociales du pays en faveur du statut professionnel des adultes, il est grand temps de susciter et d'organiser la même mobilisation,

cette fois-ci cependant au profit de l'avenir professionnel des jeunes. Les chambres et organisations professionnelles des entreprises de leur part ont décidé de ne pas attendre. En collaboration avec l'ADEM, elles ont décidé de reconduire leur campagne de sensibilisation auprès des entreprises en vue de la déclaration de postes d'apprentissage tout en y ajoutant deux initiatives nouvelles visant plus particulièrement le large public:

- la publication d'annonces reprenant les métiers dans lesquels des postes d'apprentissage sont toujours disponibles ;
- le lancement de spots radio annonçant les secteurs qui sont toujours à la recherche de jeunes intéressés par un apprentissage professionnel.

Les chambres et organisations professionnelles des entreprises espèrent pouvoir contribuer ainsi non seulement à lutter contre la pénurie en main-d'oeuvre qualifiée qui frappe les secteurs qu'elles représentent mais également à endiguer le fléau du chômage qui guette en premier lieu les jeunes en manque de qualification professionnelle. Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à prendre contact avec Dan Schroeder, Chambre des Métiers, au 42 67 67 212.